



SMD3

La Rampinsolle
24 660 COULOUNIEIX CHAMIER
☎ : 05.53.45.58.90
Fax : 05.53.45.54.99
Courriel : contact@smd3.fr
Site internet : www.smd3.fr



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE ET DU BUREAU
ARRETES REGLEMENTAIRES**

N° 24 – 1^{er} trimestre 2017

.....
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

Comité syndical du 31 janvier 2017

N°01-17A : Adoption du procès-verbal du comité du 13/12/2016

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2016.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-17A : Création d'un poste d'adjoint technique (catégorie C) de chauffeur /agent d'exploitation des équipements de broyage de la filière bois et déchets verts

Le président propose la création d'un poste d'adjoint technique, Catégorie C, filière technique, à temps complet, pour un poste de chauffeur /agent d'exploitation des équipements de broyage de la filière bois et déchets verts, à compter du 1^{er} mars 2017, en renforcement de l'équipe de deux agents déjà en place.

Cet agent sera polyvalent et pourra être amené à travailler soit sur les opérations de broyage soit sur la conduite du tracteur.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2017 aux chapitres prévus à cet effet.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N° 03-17A : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité (catégorie C) pour un poste de mécanicien

Le Président du SMD3 propose le recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour une période de 6 mois allant du 01/02/2017 au 31/07/2017 inclus. La période d'embauche pourra être décalée en fonction des délais de recrutement de la personne.

Cet agent assurera des fonctions de mécanicien pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera établie au vu du profil de la personne qui sera recrutée. L'agent pourra bénéficier d'un régime indemnitaire. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N° 04-17A : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité (catégorie C) pour un poste relais de chargé d'études « économie circulaire »

Le Président du SMD3 propose le recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour une période du 01/02/2017 au 31/01/2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de chargé d'études « économie circulaire » pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Ce poste est co-financé par l'ADEME en lien avec la labellisation « zéro gaspillage zéro déchets ». L'objectif final de cette étude est de passer un contrat d'objectifs déchets « économie circulaire » avec l'ADEME d'une durée de 3 ans ;

La rémunération de l'agent sera établie sur la base de l'indice majoré 325. L'agent pourra bénéficier d'un régime indemnitaire. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-17A : Vente du broyat et du compost de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes

Le Président propose qu'en fonction des nécessités de stockage ou de déstockage de la plateforme, le tarif pouvait se voir appliquer une modulation de +/- 20%.

Autorisation donnée de porter cette modulation à +/- 50% afin de permettre le déstockage de la plateforme à compter du 1^{er} janvier 2017.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-17A : Document Unique du SMD3 – Demande de subvention

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, Le SMD3 s'est engagé dans la mise à jour de son document unique avec l'accompagnement du bureau d'études Gévolys et plus globalement dans une démarche de prévention et de gestion des risques.

Le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Approbation pour la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ainsi que pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-17A : Tarification Unique 2017 : Tarifs complémentaires

Cette délibération complète la délibération N°05-16L du 13 décembre 2016.

Elle intégrera notamment la facturation des particuliers, le traitement des déchets résiduels et DPS pour les professionnels, le traitement des plastiques de déchèteries, et le transport et dépotage du compost facturé aux adhérents dans l'optique d'une distribution aux particuliers

Le tarif de prise en charge des tout-venants des professionnels en déchèteries sera réévalué pour tenir compte de l'augmentation de la TGAP.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°08-17A : Mise en place d'une Redevance Spéciale 2017 pour les déchets non ménagers
Délibération retirée en séance**

N°09-17A : Lancement pour une consultation de ligne de trésorerie

Le Président propose de mettre en concurrence les établissements financiers pour la réalisation des conventions d'ouverture de crédits.

Approbation pour signer les conventions ayant présenté les avantages les plus performants pour le SMD3.

Cette délégation ne pourra s'exercer que dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée par le Comité Syndical soit 1 500 000 €.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-17A : Marché public n°E-16-13-AO de prestation de service pour le démantèlement des encombrants sur les déchèteries : attribution

Afin d'assurer la continuité du service public, le SDM3 a lancé une consultation relative au démantèlement des encombrants sur les déchèteries suivantes :

Les déchèteries de Breuilh, de Chancelade, de Neuvic, les sept déchèteries du SYGED : Rouffignac, Lavalade, Le Bugue, Lalinde, Beaumont, St Cyprien et Siorac, les quatre déchèteries du Bergeracois : Bergerac, Issigeac, St Pierre d'Eyraud et Sigoulès et les trois déchèteries du Montponnais : St Médard de Mussidan, St Aulaye et Beleymas.

Autorisation donnée au Président pour signer et attribuer le marché de démantèlement des encombrants en déchèteries avec ASPPI24 qui s'appuie sur le Collectif Relais Insertion DORdogne (CORIDOR). A ce titre, cet organisme s'associera aux associations suivantes (sous-traitance) :

- RICOCHETS
- LA MAIN FORTE
- QUESTION DE CULTURE
- ASSOCIATION 3S
- SCI THENON
- ALAIJE

Le marché s'élève à un montant prévisionnel de 543 547,00 € sur les déchèteries concernées pour l'année 2017 avec la période de reconduction comprise.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°11-17A : Marché public n°E-16-16-AO de gestion du bas de quai des quatre déchèteries du Bergeracois : attribution

Afin d'assurer la continuité du service public, les services du SMD3 ont lancé une consultation pour gérer le bas de quai des quatre déchèteries du Bergeracois.

Autorisation donnée au Président pour signer le marché n°E-16-16-AO de gestion du bas de quai des quatre déchèteries du Bergeracois avec la société URBASER ENVIRONNEMENT pour un montant global prévisionnel de 350 370.80 € HT (y compris période de reconduction).

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°12-17A : Marché public n°E-16-18-AO de collecte et transport des textiles usagés issus des déchèteries de la Dordogne : attribution

Afin d'assurer la continuité du service public, les services du SMD3 ont lancé une consultation pour assurer la collecte et le transport des textiles usagés issus des déchèteries de la Dordogne à destination du site de traitement situé sur la Commune de MUSSIDAN.

Autorisation donnée au Président pour signer le marché avec la Société la Tresse pour un montant prévisionnel de 187 920 € HT (y compris période de reconduction).

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Information des élus sur les marchés attribués sans délibération (délégation du Président)

Marché E-16-12-PA de collecte du verre sur le secteur du Bergeracois : attribution (remise offres le 04/01/17)

Toutes les communes du secteur de Bergerac sont concernées par cette prestation, soit au total 79 communes, disposant chacune d'un ou plusieurs conteneurs d'apport volontaire de verre ménager (bornes). Le nombre de bornes à verre est de 358.

Le marché débutera en janvier 2017 (semaine 3 ou 4) jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette prestation sera assurée par l'entreprise MAUMY pour un montant de 32 € HT/tonne (période de reconduction comprise).

Marché n°T-16-10-PA de vérification périodique règlementaire des équipements sur les différents sites du SMD3: attribution

- Lot n° 1 : équipements de pesées : ARPEGE pour un montant de 31 650 € HT
- Lot n°2 : portiques radiologiques et radiamètres : MPE pour un montant de 7 704 € HT

Le marché débutera au 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018. Le marché est reconductible deux fois 12 mois par tacite reconduction sauf renonciation expresse deux mois avant l'échéance en cours par le SMD3. En cas de reconduction, le titulaire est tenu d'accepter la décision qui lui est notifiée.

La mission de vérification réglementaire porte sur la maintenance des équipements de contrôle et de suivi des déchets entrants sur les ponts bascule pour le lot 1 et les portiques radiologiques et radiamètres pour le lot 2.

Comité syndical du 28 février 2017

N°01-17B : Adoption du procès-verbal du comité du 31/01/2017

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 31 Janvier 2017

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-17B : Commission d'Appel d'Offres du SMD3 (CAO) – Election d'un Membre Suppléant

Aujourd'hui, en raison de la dissolution du SMCTOM de Vergt dans le cadre de l'application du schéma départemental intercommunale, Monsieur Roland COLLINET n'est plus délégué au SMD3 et ne peut donc plus être membre de la CAO.

Monsieur le Président appelle donc candidature pour un délégué suppléant afin d'assurer ce remplacement.

Monsieur Christian COUSTY est candidat et est élu dès le 1^{er} tour avec 43 Voix.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-17B : Ouverture de trois postes pour la déchèterie de Saint Astier

La nouvelle déchèterie de Saint Astier, propriété du SMD3 sera opérationnelle début mai 2017.

Monsieur le président propose la création de trois postes dans le cadre d'emploi d'adjoint technique, Catégorie C, filière technique, à temps complet, pour les postes d'agents de déchèteries, à compter du 1^{er} mai 2017.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2017 aux chapitres prévus à cet effet.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-17B : Création d'un poste d'adjoint technique (catégorie C) de chauffeur de poids lourds

Afin de consolider l'équipe de chauffeurs assurant actuellement le transport pour le compte propre du SMD3, le président propose la création d'un poste d'adjoint technique, Catégorie C, filière technique, à temps complet, pour un poste de chauffeur de poids lourds, à compter du 1^{er} mars 2017, en renforcement de l'équipe de trois agents déjà en place.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant ont été inscrits au budget syndical de 2017.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-17B : Convention prévention 2017 SMD3 et Adhérents

Dans le cadre de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte adoptée le 17 aout 2015, de nouveaux objectifs ambitieux sont fixés pour les syndicats déchets, à savoir :

- De réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- De réduire de 50 % les déchets enfouis en installations de stockage (2025) ;
- De porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;
- De recycler 70 % des déchets du BTP (2020).
- Et de couvrir par la tarification incitative 15 millions d'habitants (2020) et 25 millions (2025)

Autorisation donnée au Président pour signer une convention entre le SMD3 et chacun de ses adhérents, destinée à déterminer les modalités de la participation financière du SMD3, au vu des actions qui seront mises en œuvre par ses adhérents pour répondre aux objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-17B : Attribution de subvention au domaine de Huso – Compostage

Cette exploitation piscicole, soucieuse de diminuer sa production de déchets, souhaite traiter ses bio déchets (restes de poissons et poissons morts) via du compostage in situ.

L'aboutissement de ce projet permettrait de détourner environ 20 tonnes de déchets fermentescibles par an :

- 10 tonnes constituées des poissons morts naturellement, des viscères issus de l'atelier de transformation, des déchets verts et bruns en provenance de l'élevage ;
- 10 tonnes de boues d'élevage.

Il permettrait également de servir de projet pilote « national » dans ce domaine d'activité.

Le bureau d'étude missionné et les services de l'Etat ont souligné la nécessité de définir une « phase test » de 6 mois avec une installation spécifique de compostage. L'entreprise a jugé qu'il était préférable de construire en interne cette installation à cause de son caractère atypique. Elle a fait une demande de subvention auprès du SMD3 concernant les achats de matériaux de construction représentant la somme de 14 264 € TTC.

Pour rappel, tous les projets de compostage collectif du territoire, perçoivent de la part du SMD3 une subvention à hauteur de 50% pour l'installation.

Proposition de plan de financement :

Domaine de Huso	50 %	7 132 €
SMD3	50%	7 132 €
Total	100%	14 264 €

Il y a également lieu d'établir une convention de partenariat avec cette structure pour définir la répartition des rôles techniques et financiers entre le SMD3 et l'utilisateur.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-17B : Attribution de Subvention à la « Grande Souperie »

Ce projet est porté par Llen SOcial et DIFFérences (LISODIF) une association loi de 1901, créée par des professionnels de l'action sociale (animateurs, formateurs, responsable d'insertion, éducateurs, assistante sociale, etc.) et basée à Périgueux.

Les structures partenaires sont :

- sur Ribérac / Neuvic / St Astier : L'espace Ressources & Ricochet(s) & CRAC
- sur Bourdeilles / Brantôme : Le Tricycle Enchanté & ALAIJE & Centre social de Brantôme
- sur Montignac / Thenon : Le pied allez triez & Compagnie « il pleut dans ma bouche » & Centre social de Thenon

Dans le cadre des objectifs de la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (d'août 2015), cette action aborde la thématique forte de la lutte contre le gaspillage et participe à la diminution des bio déchets dans les ordures ménagères.

Dans cette optique de valorisation, Monsieur le Président propose d'accompagner cette action à hauteur de 1 454.99 € TTC sur un montant global de 42 070.35 € TTC soit 3.46 % du budget total.

Ces 1 454.99 € correspondent à :

- 5 ateliers de 3 heures de formation sur le gaspillage alimentaire : 1 250 € TTC
- Fourniture pour la préparation des soupes sur les marchés (gobelets, etc.) : 204.99 € TTC.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°08-17B : Création de tarifs pour des prestations de transport

Le SMD3 produit du compost de déchets verts sur l'ISDND de Saint Laurent des Hommes. Pour répondre à une demande croissante de livraison de ce produit, il est proposé d'instaurer des tarifs de livraison :

- Coût par rotation en semi-remorque ou polybenne (1 ou 2 bennes)
- 4 € TTC / km : distance entre le site et le lieu de livraison (prend en compte l'aller-retour)
- Forfait livraison de 60 € TTC pour couvrir les frais de chargement / déchargement

Ces tarifs couvrent les frais de fonctionnement et d'amortissement du matériel.

Autorisation donnée au Président pour la création de tarifs pour des prestations de transport pour la livraison du compost produit sur l'ISDND de Saint Laurent des Hommes

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-17B : Décision Modificative N°1 – BUDGET 2017

La décision modificative a pour objet de régulariser les montants initialement votés en section de fonctionnement et d'investissement, en portant la part de TVA correspondante aux dépenses et recettes, inscrites au budget primitif 2017. Elle vise également à proposer de nouvelles dépenses d'équipements.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-17B : Résultat de la consultation financière de la ligne de trésorerie

Par délibération du 31 janvier 2017, le Président a été autorisé à lancer une consultation financière pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million cinq cent mille euros.

Le Président propose de retenir l'offre présentée par La Banque Postale.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°11-17B : Modifications et Ouverture d'Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP / CP)

Le projet de décision modificative N°1 du budget 2017 modifie certaines opérations d'investissement.

A ce titre, Monsieur le Président propose une délibération visant à modifier les AP / CP antérieurement votés conformément aux crédits proposés à la DM1. Elle vise également à procéder à l'ouverture d'une nouvelle AP/CP relative à l'acquisition de terrains.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°12-17B : **Marché public n°E-16-14-AO de service pour le transport et la valorisation des refus de tri des deux centres de tri : Attribution**

Le SMD3 a lancé une consultation pour le transport et la valorisation des refus de tri des centres de tri de déchets ménagers recyclables appartenant au SMD3 et situé sur les Communes de Marcillac Saint Quentin (24) au lieu-dit « La Borne 120 » et de Coulounieix- Chamiers (24) au lieu-dit : La Rampinsolle.

Les prestations principales du présent marché sont comme suit :

- Le transport des refus de tri des deux centres de tri s'effectuera par l'intermédiaire de bennes, de caisson à compaction, de semis... ;
- La valorisation des refus de tri sera organisée, soit par une valorisation énergétique, où soit par une valorisation matière (CSR) dans une installation ICPE disposant d'un arrêté préfectoral.

Autorisation donnée au Président pour retenir l'offre de la société CNIM (variante 1) qui apparait la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 372 350 € TTC.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°13-17B : **Marché n°E-17-01-AO de transport des déchets résiduels : Attribution**

- **Lot 1 : transport depuis St Front sur Nizonne**
- **Lot 2 : transport depuis Vanxains**

Le démarrage pour ces deux sites débutera le 1^{er} avril 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017.

Ces deux marchés pourront être reconduits pour une période deux fois, 12 mois supplémentaires sauf renonciation expresse trois mois avant l'échéance en cours.

Autorisation donnée au Président pour retenir :

- le lot 1 : l'offre de la société MARTY pour un montant prévisionnel de 190 575 € TTC (ajustable en fonction du réel tonnage transporté) ;
- le lot 2 : l'offre du SMCTOM de Nontron pour un montant prévisionnel de 117 478,20 € TTC (ajustable en fonction du réel tonnage transporté) ;

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°14-17B : **Communauté de Communes Isle Crempse en Périgord – Transfert de compétence collecte des déchets pour six communes.**

Dans le cadre des statuts en vigueur du SMD3, permettant au SMD3 d'assurer, en qualité de compétence facultative, la collecte des déchets, en lieu et place de ses adhérents qui lui en font la demande,

La délibération de la communauté de communes d'Isle Crempse Périgord en date du 21/02/2017 autorise le transfert au SMD3 pour effectuer la collecte des déchets d'une partie de son territoire, à compter du 1^{er} mars 2017.

Autorisation donnée pour transférer au SMD3 la collecte des déchets de six communes de la communauté de communes Isle Crempse en Périgord (Villablard, Montagnac la Crempse, Campsegret, Saint Georges de Montclard, Clermont de Beauregard et Saint Martin des Combes), à compter du 1^{er} mars 2017.

Délibération adoptée en séance.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Comité syndical du 28 mars 2017

N°01-17C : **Adoption du procès-verbal du comité du 28/02/2017**

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 28 Février 2017

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-17C : **Mise à jour du tableau du personnel**

Considérant que plusieurs agents en poste au SMD3, promouvables à un avancement de grade, donnent entière satisfaction, le président a proposé la modification du tableau du personnel pour pouvoir prendre en compte les avancements de grade à compter du 1^{er} avril 2017.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-17C : **Recrutement de trois agents pour accroissement saisonnier d'activité (catégorie C) pour des postes de gardiens de déchèterie**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité sur les déchèteries de Saint Pierre d'Eyraud, Saint Astier et Neuvic en période estivale ;

Le Président a proposé le recrutement direct de personnel comme suit :

- 1 emploi à temps complet pour une durée de 5 mois (du 1^{er} mai au 30 septembre) en renforcement du nombre d'agents sur la déchèterie de Saint Pierre d'Eyraud en période estivale ;
- 1 emploi à temps complet pour une durée de 3 mois (juin, juillet et août) en renforcement du nombre d'agents sur la nouvelle déchèterie de Saint Astier et sur la déchèterie de Neuvic ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

→ **VOTEE A L'UNANIMITE**

N°04-17C : **TEOM 2017 - Vote du taux et du produit attendu**

Par délibération N°08-16 L du 13 décembre 2016, le comité syndical a décidé d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le secteur de Montpon-Mussidan.

L'état des bases d'imposition prévisionnelles 2017 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) n'étant pas transmis à ce jour, le produit attendu présenté a été calculé sur les bases d'imposition prévisionnelles 2016.

Une actualisation du calcul du produit attendu sera présentée à l'assemblée délibérante dès notification des bases d'imposition prévisionnelles 2017 de la TEOM.

Le Président a proposé les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2017.

Approbation en séance des propositions susvisées.

→ **VOTEE A L'UNANIMITE**

N°05-17C : **Recours à l'Emprunt 2017 - Résultat de la consultation financière**

Pour financer les dépenses d'équipements inscrites au budget 2017, le syndicat a lancé une consultation financière de recours à l'emprunt d'un montant de 5 millions d'euros.

Après analyse, le Président a proposé de retenir l'offre de financement et des conditions générales, version CG-LBP-2015-05 attachées, présentée par La Banque Postale.

Délibération adoptée en séance.

→ **VOTEE A L'UNANIMITE**

N° 06-17C : **Marché public n°A-16-04-AO : acquisition de vêtements et de chaussures : attribution**

- **Lot 1 : vêtements de travail** - **Lot 2 : chaussures**

Autorisation donnée au Président pour signer le marché n°A-16-04-AO avec :

- La société OREXAD pour le lot 1 et pour un montant prévisionnel de 122 142,94 €TTC (montant à ajuster aux réelles commandes passées) ;
- La société MONTEIL pour le lot 2 et pour un montant prévisionnel de 42 173.62 €TTC (montant à ajuster aux réelles commandes passées).

→ **VOTEE A L'UNANIMITE**

N° 07-17C : **Marché public n°E-14-11-AO d'exploitation des centres de tri : Lot n°2, centre de tri de Marcillac : - avenant 1**

La mise en place d'équipements supplémentaires a entraîné un coût de fonctionnement plus important (l'entretien/maintenance des nouveaux équipements, les dépenses liées aux consommables et les dépenses liées au personnel). Comme convenu, les deux parties se sont rencontrées pour trouver un accord.

Il a donc été défini, après plusieurs échanges avec VEOLIA :

- une enveloppe intégrant l'ensemble des dépenses supplémentaires pour la période courant depuis l'achèvement des travaux et des tests de performance jusqu'au mois de mars 2017, à savoir 98 000 € HT ;
- de porter le tarif pProptri (initialement de 86,89 €HT) à 100,31 €HT.

L'avenant se décompose comme suit :

- Marché en base : 5 311 008,00 €HT
- Avenant 1 : 43 883,40 €HT
- Total après avenant : 5 354 891,40 €HT

→ **VOTEE A L'UNANIMITE**

N°08-17C : Marché public avenant au marché E-16-13-AO de démantèlement sur les déchèteries : avenant 1

Suite à la demande du gestionnaire de la déchèterie, le SMD3 va mettre en place une prestation de démantèlement sur le haut de quai de la déchèterie de Ribérac à compter du mois de mai 2017. Cette prestation sera complétée par des apports en benne des déchets à démanteler de la déchèterie de Tocane.

Les tonnages de 2015 concernant les bennes « encombrants » des deux déchèteries sont de 612 tonnes.

Etant donné les tonnages à traiter, cette prestation sera réalisée pour 50% par ASPPI24 et 50% par Ricochet.

Le prix de prestation supplémentaire est de 2 244,00 € par mois réparti comme suit :

- ASPPI 24 : 1 122,00 € soit un montant pour 20 mois de 22 440,00 €
- RICOCHET : 1 122,00 € soit un montant pour 20 mois de 22 440,00 €

Toutes les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-17C : Appel à projet « Entreprises et Prévention des déchets »

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets du SMD3 mise en œuvre depuis 2010 et de la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte d'août 2015, il est proposé de lancer un appel à projets à destination des entreprises du département de la Dordogne dans l'objectif de diminuer leur production de déchets. Sont concernées les Petites et Moyennes Entreprises.

Les PME intéressées devront déposer un dossier de candidature portant uniquement sur un projet de réduction de leurs déchets.

Trois entreprises seront sélectionnées sur l'innovation et la réduction des déchets présentées dans le projet. Elles se verront allouer la somme de 5 000€ TTC chacune pour mener à bien leur projet ainsi qu'un accompagnement du SMD3.

Une convention sera établie entre l'Entreprise et le SMD3 pour préciser le rôle de chacun.

Information des élus sur les marchés attribués sans délibération (délégation du Président)

- **Marché n°IS-16-09-PA de fourniture de pellets pour la chaudière à bois de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint Laurent des Hommes : attribution**

L'unité de traitement des lixiviats sur site est équipée d'un évaporateur dont les thermies sont fournies par une chaudière à bois ; équipement qui est alimenté par le biais de pellets.

Une consultation a donc été lancée pour une durée de un an. Le marché peut être reconduit tacitement une fois pour une année sauf renonciation expresse de la part des services du SMD3, trois mois avant l'échéance.

L'offre de la société PECHAVY pour un montant de 53 200 €HT est apparue la mieux disante.

- **Marché n°T-16-09-PA de modernisation des centres de transfert de St FRONT sur NIZONNE et VANXAINS : attribution**

Une consultation a été lancée afin de moderniser les centres de transfert de St FRONT sur NIZONNE et VANXAINS et attribué sur la base des éléments suivants :

Numéro Lot	Entreprise retenue	Complément	Montant €HT
· Lot 1 – VRD –	SNPTP	(Variante 1 optimisation de structure de la chaussée)	859 245,30 €
· Lot 2 – Gros-Œuvre - CES	VIDAL		681 009,52 €
· Lot 3 – Charpente métallique – Couvertures – Bardage	SECA		209 522,39 €
· Lot 4- CVC-PB-RIA»	SALLERON		79 367,94 €
· Lot 5 – Serrurerie – Métallerie	VALBUSA		73 683,10 €
· Lot 6 – Trémie – Groupe hydraulique	PRESSOR		238 050,00 €
· Lot 7-Pont bascule et système de détection de radioactivité	ARPEGE		59 011,15 €
· Lot 8-Electricité	B ELECTRIC		69 865,87 €
			2 269 755,27 €

Arrêtés règlementaires

N° arrêté	Date	Objet
2017-124	20/02/2017	Modification des titulaire et suppléants de la régie de recettes du bergeracois
2017-125	20/02/2017	Modification des mandataires de la sous régie de recettes du bergeracois
2017-126	09/03/2017	Modification des régisseurs de la régie de recettes « amiante » à Saint Laurent des Hommes
2017-127	09/03/2017	Modification des régisseurs de la régie de recettes « compost » à Saint Laurent des Hommes
2017-139	22/03/2017	Subdélégation de signature au responsable de l'antenne de Montpon
2017-140	22/03/2017	Subdélégation de signature à la responsable de l'antenne de Bergerac